

Lexique, emprunts et invariants : une analyse théorique des anglicismes en français du Québec

Marie-Thérèse Vinet

Volume 24, numéro 2, 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/603119ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/603119ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (imprimé)

1705-4591 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vinet, M.-T. (1996). Lexique, emprunts et invariants : une analyse théorique des anglicismes en français du Québec. *Revue québécoise de linguistique*, 24(2), 165–181. <https://doi.org/10.7202/603119ar>

Résumé de l'article

Cet article traite de l'emprunt, à savoir les anglicismes en français du Québec (FQ), dans le cadre d'une théorie grammaticale. Le programme minimaliste de Chomsky (1995) émet l'hypothèse que la variation est restreinte aux parties non substantives du lexique et aux propriétés générales des éléments lexicaux. En d'autres termes, nous posons que les propriétés des catégories fonctionnelles de la grammaire créditrice sont toujours exclues de cet échange.

Notre étude de cas porte sur l'étude du système du déterminant et du mot *fun* en FQ : *c'est l'fun/*it's the fun*, *on a eu un fun noir/*we had a black fun* (on s'est follement amusés), *c'est full fun/*it's full fun* (c'est très amusant). On y montre que les valeurs catégorielles doubles, en tant que N ou A attribuées exceptionnellement à ce mot dans la grammaire de l'anglais, se retrouvent également en FQ, mais d'une façon totalement nouvelle, innovatrice.

LEXIQUE, EMPRUNTS ET INVARIANTS: UNE ANALYSE THÉORIQUE DES ANGLICISMES EN FRANÇAIS DU QUÉBEC*

Marie-Thérèse Vinet
Université de Sherbrooke

1. Introduction

LES DÉVELOPPEMENTS THÉORIQUES récents sur la variation dans le cadre du programme minimaliste de Chomsky (1994, 1995) permettent de jeter un regard nouveau et éclairant sur le mécanisme de l'emprunt. Ce modèle de la grammaire propose, en effet, que toute variation linguistique pourrait se réduire à certaines propriétés des traits (plus ou moins forts) des catégories fonctionnelles de la grammaire. Notre analyse a pour objet de soutenir l'hypothèse forte suivant laquelle les emprunts que l'on nomme communément des "anglicismes" en français québécois (désormais FQ) seraient essentiellement des formes lexicales empruntées à l'anglais mais adaptées et remaniées à la grammaire du français.

2. Présentation de l'hypothèse sur la lexicalité des anglicismes

Les études traditionnelles sur les emprunts lexicaux laissent souvent entendre qu'il est possible d'emprunter la phonologie ou la syntaxe d'une autre langue. En réalité, ces deux derniers systèmes sont très peu perméables aux échanges entre grammaires. Ils sont, au contraire, des systèmes fermés régis par des principes généraux de la grammaire universelle. En d'autres termes, on "n'apprend" pas la syntaxe ou la phonologie de sa langue maternelle, ces systèmes se développent naturellement chez le/la jeune enfant et ils sont tributaires d'un

* Cette recherche a été partiellement soutenue par le CRSHC (410-94-0838) et le Fonds FCAR (94-ER-0401) projet UQAM-Sherbrooke. Je remercie mes collègues, Pamela Russell et Céline Beaudet pour des remarques et des suggestions pertinentes lors de la préparation de ce travail. Je suis, bien entendu, seule responsable des erreurs.

système internalisé, une structure biologique. En phonologie, par exemple, on peut supposer que le système cognitif d'une personne unilingue francophone a sélectionné une sous-partie du potentiel disponible quant à l'ensemble des contrastes du système phonétique répertorié dans une grammaire universelle. Lorsque cette personne effectue un emprunt, les sons de la langue empruntée qui ne sont plus disponibles seront alors remaniés et adaptés.

Les éléments lexicaux ont, au contraire, un statut différent. Ils forment l'objet d'une certaine forme d'apprentissage et de mémorisation de traits et c'est cet aspect du lexique qui représente le lieu par excellence de la variation en grammaire. Ceci ne signifie pas pour autant que le lexique corresponde à un ensemble inorganisé d'idiosyncrasies. Il présente, au contraire, une organisation abstraite fortement structurée avec, à la base, la notion centrale de tête et de non-tête (les compléments et les modifieurs), les relations structurales fondamentales telles que tête-complément, spécifieur-tête, sujet-prédicat, etc., et cette structure abstraite interne est également présente lors du mécanisme d'emprunt.

Les séquences suivantes tirées des aventures des schtroumpfs illustrent parfaitement le processus grammatical général qui caractérise l'emprunt:

(1) J'ai schtroumpfé une schtroumpfette schtroumpfement schtroumpf.

On observe en (1) que l'élément lexical *schtroumpf* prend soit la forme d'un participe passé, d'un nom, d'un adverbe ou d'un adjectif. Les marques flexionnelles, les marques de dérivations morphologiques, les marqueurs de Cas abstraits, les pronoms, les déterminants et les verbes défectifs (*avoir*) de la langue emprunteuse demeurent intacts en français et ne suivent jamais le modèle de la langue empruntée. Abney (1987) a bien montré que ces éléments que nous venons d'énumérer représentent des catégories fonctionnelles, c'est-à-dire des éléments dépourvus de sens qui constituent des classes fermées dans une grammaire. Aussi, nous posons que les anglicismes sont régis par des principes grammaticaux puisque les propriétés des catégories fonctionnelles de la grammaire créditrice sont toujours exclues de cet échange. Les formes suivantes, qui ne sont pas des anglicismes acceptables, illustrent également notre propos:

- (2) a. *Il a mal tipped le waiter.
 b. *Jean's char.
 c. *Les enfants doent vraiment vouloir to botcher the job.

En (2a), on trouve une marque flexionnelle de l'anglais sur le participe passé, en (2b), la position prénominale du complément génitif ne relève pas de l'architecture syntaxique du français et en (2c), la syntaxe de la phrase est celle de

l'anglais avec la présence de la forme auxiliaire *do* propre à l'anglais même si elle reçoit ici la flexion verbale *-ent* de la troisième personne/pluriel du français, la préposition *to* introduisant l'infinitif et le déterminant *the*.

En réalité, l'anglicisme bien formé correspond plutôt à un élément lexical d'une langue X_A (A=anglais) qui obéit aux contraintes grammaticales de la grammaire G_F (F=français) et notre hypothèse peut se résumer comme suit:

(3) Hypothèse théorique sur la lexicalité des anglicismes:

Les anglicismes du français québécois constituent des emprunts d'éléments lexicaux X_A dont les entrées lexicales absorbent les propriétés {P, S, F} phonologiques, sémantiques et catégorielles (ou formelles) des éléments d'une grammaire G_F .

L'idée générale à la source de cette hypothèse n'est pas nouvelle. On la retrouve sous une forme similaire, bien que le processus soit quelque peu différent, dans les phénomènes de relexification, cf. entre autres, Lumsden (à paraître), Lefebvre & Lumsden (1989). Lumsden (à paraître) définit le processus de relexification dans les langues créoles comme «de nouvelles formes phonologiques qui se combinent avec l'information sémantique et syntaxique d'entrées lexicales déjà établies». Suivant les paires de langues qui entrent en interaction lors de l'emprunt, les propriétés grammaticales ou typologiques en cause et suivant les facteurs sociologiques environnants, le mode d'opération de l'emprunt peut différer en termes de degré, par exemple, par rapport à un modèle général qui, lui, demeure identique dans tous les cas. L'emprunt n'affecte jamais certains composants qui représentent l'invariance de la grammaire, notamment le système computationnel, où l'on trouve les relations structurales fondamentales déjà mentionnées plus haut, de même que l'interface de la forme logique, où l'on spécifie de manière invariante l'interprétation des quantifieurs, entre autres.

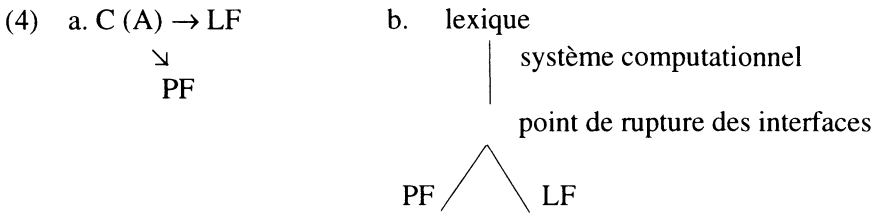
Par ailleurs, une hypothèse également similaire à celle avancée ici a été développée pour la phonologie des mots empruntés à l'anglais en français québécois dans les travaux récents sur les stratégies de réparation dans le cadre d'une théorie des contraintes en phonologie multilinéaire, voir Paradis & LaCharité (1993), Roy (1991) et Paradis & Lebel (1994). Elle a également été soutenue par de nombreux linguistes dont le cadre d'analyse est celui de la grammaire traditionnelle. On peut citer, entre autres, les ouvrages de Meillet (1936), Brunot (1967, t. 2, p. 215), Stefanini (1962) et Jespersen (1976, p. 204) qui ont soit nié l'existence d'emprunts syntaxiques, soit admis que la syntaxe constituait une sorte d'armature peu perméable aux emprunts. Le point de vue adopté en général dans ces travaux est qu'on emprunte des mots ou des parties de mots.

3. Le modèle minimaliste

Notre étude se situe dans la perspective du programme minimaliste, cf. Chomsky (1994, 1995). Nous posons que l'analyse des anglicismes ou des emprunts est perçue comme l'étude d'une forme de microvariation entre grammaires. Ainsi, on peut considérer qu'une grammaire du français québécois avec des anglicismes serait une variante d'une grammaire du français sans anglicismes, d'un point de vue lexical et phonologique uniquement. Chomsky (1994, 1995), adoptant un point de vue déjà proposé dans Borer (1984), pose l'hypothèse que les paramètres sont de type morpho-phonologiques et qu'ils sont visibles. Le lexique est donc l'un des composants dans la grammaire où l'on repère les phénomènes de variation. Ainsi, des propriétés de certains traits lexicaux, en termes de traits forts ou faibles, pourront caractériser la variation. On peut citer à titre d'exemple les travaux de Longobardi (1994), où un trait abstrait $\pm R$ (référentiel) de la position D (détermineur) est responsable de la montée de N ou non dans la tête D. Aussi, nous posons que les emprunts, tout comme les phénomènes de variation d'une grammaire à l'autre, seront identifiés par l'intermédiaire des éléments lexicaux et des traits phonologiques. Ce modèle de grammaire suppose donc une computation mentale à peu près identique chez tous les êtres humains, computation qui produit des effets indirects sur la structure flexionnelle même si ces flexions ne sont pas toujours perceptibles dans le discours.

Le modèle minimaliste pose l'hypothèse que la morphologie dérivationnelle tout comme la morphologie flexionnelle est visible en syntaxe, créant ainsi une conception nouvelle de la morphologie. L'utilisation de ce composant est modifiée de façon à résoudre les problèmes techniques qui étaient soulevés dans le modèle précédent par l'abaissement des affixes, cf. Pollock (1989). On sait que le nouveau modèle a éliminé la notion de structure profonde en tant que représentation de la structure lexicale. Désormais, les éléments lexicaux sont insérés directement du lexique avec toutes leurs flexions. Les traits flexionnels sont ensuite vérifiés par les différentes têtes fonctionnelles dans le complexe (αF), où F peut correspondre aux traits d'Accord (genre, nombre) et de Temps. Si les traits de α et de F correspondent, alors F disparaît et α entre dans le composant de la Forme Phonologique au point de rupture des interfaces (spell-out). Sinon, il y a absence de convergence de la dérivation. On dit qu'il y a convergence de la dérivation lorsque celle-ci présente une expression linguistique légitime, cf. Chomsky (1995). On constate donc que la concaténation morphologique des traits flexionnels n'est plus une opération syntaxique, seule la vérification des propriétés de ces traits par l'intermédiaire

du mouvement de tête est syntaxique, cf. Travis (1984), Baker (1988). Le modèle prend alors la forme schématisée en (4a) ou la forme plus élaborée (4b):



Dans la représentation (4a), C est le système computationnel inhérent et A est un arrangement ($\alpha_1, \dots, \alpha_n$). $\alpha_1, \alpha_2, \alpha_3$ font partie du lexique qui serait listé comme suit pour l'expression *les films sont intéressants*: *sont, les, films, intéressants*, F1, F2, etc., où F correspond aux différentes catégories fonctionnelles possibles telles que D(éterminer), Agrs(Accord du sujet), T(emps), Agro(Accord de l'objet), Asp(ect), C(omplémenteur). Chaque mot sera donc vérifié dans une position appropriée pour qu'il y ait convergence de la dérivation. Ainsi, le verbe *mallent* dans *ils mallent toujours leurs lettres en retard*, par exemple, sera identifié dans le lexique par un ensemble de traits phonologiques, de propriétés catégorielles ou formelles (Acc), <+V, -N> et des traits-V(erbaux) flexionnels (Accord en nombre et en personne, Temps, etc.).

Dans une grammaire comme celle du français, les éléments morphologiques visibles correspondent aux traits morphologiques pertinents qui apparaissent avec les noms et les pronoms (Cas, nombre, genre) ou les verbes (nombre, accord en nombre, temps, aspect, mode). Rappelons qu'en français la plupart des adjectifs attributifs peuvent partager les traits *phi* des noms (Cas, nombre et genre). Dans la grammaire de l'anglais, par contre, les adjectifs ne fusionnent jamais avec les traits morphologiques nominaux. Ceci est illustré dans les exemples suivants en (5):

- (5) a. Prends les grandes et non les petites.
 b. *Take the bigs and not the smalls.
 (cf. Take the big ones and not the small ones.)

En réalité, il existe très peu d'adjectifs anglais, sauf les adjectifs de couleur, *a nice yellow / some nice yellows* (un beau jaune / de beaux jaunes) qui peuvent également se dédoubler en noms. On remarque, de plus, que les quelques rares adjectifs qui peuvent représenter des entités ont le plus souvent une lecture au pluriel malgré une forme morphologique toujours au singulier, telle que *the poor are (*is) becoming poorer* (les pauvres deviennent plus pauvres). Nous reviendrons plus loin, dans la dernière section, sur cette particularité du lexique anglais où le dédoublement catégoriel A/N est peu courant.

4. Qu'est-ce qu'un emprunt, un anglicisme?

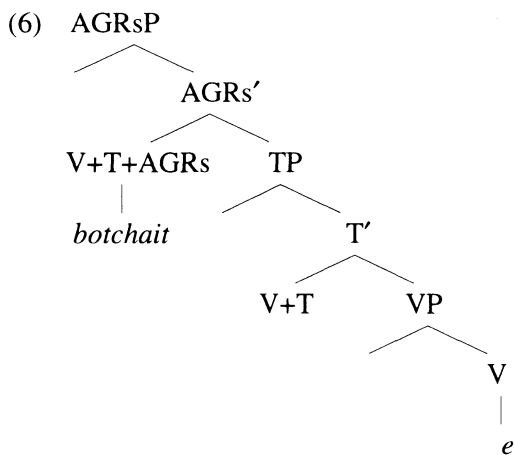
Les travaux sur les emprunts ont le plus souvent été étudiés comme un phénomène culturel. Les échanges lexicaux entre les langues dévoilent, en effet, la vie des langues. D'un point de vue historique, ils témoignent des rapports politiques, économiques et culturels entretenus à travers les siècles par les peuples qui parlent ces langues. Certes, avec le temps, on finit par ne plus reconnaître ces mots qui ont fait l'objet d'emprunts à une autre époque plus éloignée, surtout lorsqu'ils sont bien intégrés au sein de la langue emprunteuse. Des mots d'origine anglaise, tel que *redingote*, issu de l'anglais *riding-coat*, ou encore *bécosse* (FQ) de l'anglais *back house*, sont entrés dans l'usage du vocabulaire français et ne sont plus considérés comme des anglicismes ou des emprunts. D'autres formes empruntées, d'autres anglicismes, plus récents, prennent leur place dans l'inventaire et l'étude typologique des emprunts, toujours à renouveler. Peu d'études ont cherché à aborder l'analyse des emprunts d'un point de vue structural, en l'intégrant dans un modèle abstrait et modulaire de grammaire universelle.

On observe, par exemple, que c'est souvent la forme phonologique qui marque la différence lors de l'emprunt. On peut citer, à titre d'exemple, les mots *reporter* et *chèque* en français ou le mot *menu* (prononcé *meniou*) en anglais, cf. Dagenais (1969). Paradis et Lebel (1994) citent de nombreux exemples de mots anglais empruntés dont certains segments sont toujours prononcés différemment par les locuteurs anglais et les locuteurs québécois. On sait que certains segments ne peuvent pas toujours apparaître dans toutes les grammaires, ils sont alors éliminés et adaptés.

Aussi, nous établissons qu'un anglicisme, de manière générale, est une forme lexicale majeure (N, V ou A) empruntée à la grammaire de l'anglais et qui apparaît dans la grammaire du français. Elle se combine avec les formes lexicales mineures que sont les catégories fonctionnelles. Cet emprunt lexical peut quelquefois correspondre à un concept lacunaire dans le vocabulaire de la langue emprunteuse lorsque l'expression équivalente est perçue comme moins accessible dans la grammaire de la personne qui emprunte. Ce serait le cas, par exemple, pour le mot *drive* dans la séquence suivante: *Ce gars-là avait de la drive... On formait tout une équipe* (La Presse, 11/2/96). Le mot *drive* dans ce contexte-ci signifie à peu près "*avoir de l'énergie communicative, avoir du battant*". Ce type de mot, qui véhicule un concept bien précis, unique en quelque sorte dans la langue de départ, tout comme *savoir-faire*, *machismo*, etc., qui n'ont pas d'équivalent morphologique dans les autres langues, représente un phénomène bien connu dans le milieu de la traduction.

Du point de vue de la phonologie, cette forme lexicale peut surgir telle quelle, comme le mot *switch*, qui est prononcé de la même façon par les deux groupes ou prendre une forme phonologique adaptée comme *loose* qui est prononcé [lus] en anglais avec un *l* vélarisé et qui devient [lös] en français québécois, voir Paradis & Lebel (1994). Cette forme lexicale peut aussi apparaître complètement transformée, en utilisant une forme plus familière comme le terme *shift* qui devient *chiffres* pour certains (*travailler sur les chiffres* / *to work on shifts*).

D'un point de vue syntaxique, les têtes lexicales sont empruntées à l'anglais, mais la concaténation morphologique est vérifiée par le mouvement de tête suivant le modèle de concaténation propre à la grammaire du français. Pour la forme *botchait* par exemple, les traits de Temps et d'AGRs (accord du sujet) sont vérifiés par le mouvement de V à T, puis à AGRs:



Les anglicismes peuvent aussi porter sur des emprunts d'expressions figées ou calques syntagmatiques, *parler à travers son chapeau* (talk through one's hat), *prendre une marche* (take a walk), *suis-je dans l'ordre?* (am I in order?), etc. Nous affirmons qu'il s'agit là d'emprunts d'expressions lexicalisées. L'expression courante *Avez-vous été répondu?* (Have you been answered?) viendrait, par contre, d'un emprunt lexical du verbe *answer* qui inclut la structure argumentale du verbe anglais bien que celle-ci soit différente de la structure du verbe *répondre*, en français, où une préposition assigne plutôt un Cas oblique (*to answer someone* / *répondre à quelqu'un*). Lorsqu'un groupe de mots est emprunté, le mot composé par exemple, celui-ci peut surgir tel quel (*bobby-pin*, *music-hall*, *globe-trotter*, *car-wash*, *baby-doll*, *drive-way*, *split-level*) ou alors il est modifié de façon à obéir aux règles syntaxiques de la grammaire du

français qui régissent la formation des noms composés lexicalisés: *amie de fille* / (girlfriend), *mouche à feu* / (fire-fly), *coupe-vent* / (windbreaker), *musique en feuilles* / (sheet music). En français et en anglais, on sait que la tête du syntagme se trouve toujours à gauche et l'affixation se fait toujours à droite, mais les deux langues exploitent des systèmes différents pour la formation des mots composés, cf. Williams (1981, 1994), Di Sciullo & Williams (1987), Di Sciullo & Ralli (1994). Lorsque l'on trouve l'emprunt d'une forme lexicale dans un nom composé, le système utilisé pour l'architecture interne de cette forme X^o est toujours celui de la langue emprunteuse et non pas une forme qui suit le modèle de l'autre langue. On dira, par exemple, *un truckeur* et non pas **un truck-conducteur* (truck driver). L'inverse vaut également pour les anglophones qui disent *calèche driver* avec l'affixation sur le mot à droite et non pas **driver of calèche*, suivant le modèle de formation du nom composé lexicalisé en français.

Par contre, les anglicismes dits grammaticaux ou syntaxiques que l'on peut répertorier dans certains ouvrages sont le plus souvent non fondés et s'appuient sur des raisonnements flous ou inexistants. La discussion sur l'emploi soi-disant fautif du participe présent dans des phrases telles que "*J'ai vu Jean fumant une cigarette*" en est un exemple patent, cf. Dagenais (1969, p. 470) puisque ces phrases sont tout à fait acceptables en français. De même, si la sélection de certaines prépositions (*Il a voyagé sur le train de nuit*) est considérée de façon traditionnelle comme étant du domaine de la syntaxe, l'emploi des prépositions relève plutôt du domaine lexical¹. Derooy (1956), pour sa part, avance qu'il y a anglicisme dans l'emploi adverbial de l'adjectif tel que *votez socialiste, buvez Vitelloise*. En réalité, il n'en est rien, il s'agit plutôt de créativité lexicale à travers un emploi adverbial d'une catégorie nominale ou adjectivale. Ces constructions obéissent bel et bien à la syntaxe française, voir aussi Hagège (1987). On observe dans plusieurs langues que l'adverbe ne correspond pas à une catégorie première, mais dérivée, souvent par suffixation ou par translation et le français n'échappe pas à cette situation. Il faut constater que c'est plutôt l'absence d'outils de travail rigoureux et scientifiques qui est responsable des observations tendancieuses relevées dans certaines grammaires traditionnelles concernant les anglicismes soi-disant syntaxiques.

Les analyses qui, au contraire, s'appuient sur la notion de structure à l'intérieur du lexique constatent que les formes empruntées correspondent aux têtes lexicales majeures. Celles-ci concernent surtout les noms (*un zippeur, un prospect, une connexion, un bumper*, etc.), certains verbes (*barguiner, guesser*,

¹ Vinet (1984) montre, par exemple, comment les structures du type *le gars que je sors avec* ne sont pas des formes qui constituent des emprunts syntaxiques à l'anglais.

watcher, toaster, bâdrer, etc.)², et des adjectifs (*cute, cheap, fancy, slacque, relax*, etc.). Notons que l'emprunt des prépositions et des particules semble être un phénomène rare en FQ, en comparaison avec d'autres dialectes du français³. Par contre, les particules peuvent être intégrées directement à la forme verbale en y ajoutant la flexion comme dans *Je l'ai knockouté* (cf. **I knocked out him*). Dans un cadre théorique où les prépositions, les particules, représentent un système moins stable et moins productif que les noms et les verbes, cette situation est prévisible.

Tournons-nous maintenant vers l'analyse de quelques anglicismes reliés à la structure du déterminant, en précisant que ces exemples sont issus du français du Québec. Les anglicismes du français hexagonal présentent des caractéristiques différentes que nous n'aborderons pas ici, voir Hagège (1987), Lagueux (1988). Nous postulons toutefois l'hypothèse que la lexicalité des emprunts est un phénomène général à travers les langues ou les dialectes. C'est le plus souvent le choix des formes lexicales utilisées à travers l'emprunt ainsi que la prononciation de ces formes qui varient d'une grammaire à l'autre et qui distinguent les anglicismes du Québec de ceux de l'hexagone.

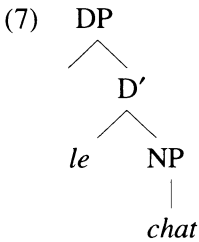
² Certaines formes verbales sont en effet exclues et cet aspect appelle une recherche plus approfondie qui dépasse le cadre du présent travail. Les inchoatifs formés à partir de formes adjectivales, par exemple, ne semblent pas sujets à l'emprunt : **reddenner, *blackenner, *softenner, *deepenner*, etc. Si l'on trouve des verbes déadjectivaux en FQ (*clairer / to clear*), cf. Hale & Keyser (1993), qui présentent une alternance entre une forme transitive *on a clairé la place* et une forme intransitive *la place s'est clairée*, la forme intransitive ne peut jamais par contre apparaître sans le réfléchi, comme en anglais **la place a clairé / the place cleared*. Les emprunts ne semblent pas toucher non plus des formes similaires *float/flotter* qui traduisent toutefois une utilisation différente de l'espace et du mouvement tel que dans *the boat floated under the bridge* qui véhicule l'idée de flotter en se déplaçant en anglais, cf. Talmy (1985), mais uniquement l'idée de flotter sur place en français : *le bateau flottait sous le pont*. On ne trouve pas en effet **Il a floaté sous le pont* avec l'interprétation lexicale de l'anglais. De même, une forme agentive qui se lexicalise par une forme causative en français telle que *He melted the snow / Il a fait fondre la neige* peut-elle être empruntée directement avec la forme agentive **?Il a fondu la neige?* Et s'il se trouve que ces formes ne sont pas attestées en FQ, quelles seraient les contraintes qui interdiraient l'apparition de ce type d'emprunt? En d'autres termes, comment caractériser les contraintes qui bloquent l'emprunt lexical de certaines formes verbales?

³ Les emprunts de prépositions et de particules sont plus fréquents dans d'autres dialectes, tel le français acadien de l'Île-du-Prince-Édouard (FIPE). King et Roberge (1990) ont montré que l'emprunt de ces éléments dans ce dialecte du français était de nature lexicale. Les exemples sont du type suivant :

- (i) a. Il a parlé *about* le lien fixe. (FIPE)
- b. Il y a une tapée de femmes qui travaillent *out*. (FIPE)
- c. Il a pluggé le computer *in*. (FIPE)

5. L'emprunt et le système du déterminant

Nous soutenons l'hypothèse générale que certaines catégories lexicales mineures ne sont jamais empruntées. Elles sont plutôt soumises à un système régi par un ensemble de principes et ce système peut varier d'une grammaire à l'autre, il n'est pas perméable à l'emprunt. C'est le cas pour les déterminants. Si l'anglais présente les noms au pluriel avec un déterminant nul dans *I love cats*, la forme anglicisée pourrait être *J'aime les cats* et non pas **J'aime cats* puisque le français exige la présence d'un déterminant avec les indéfinis pluriel bruts. Nous assumons à la suite de Abney (1987) et plusieurs autres auteurs que les déterminants projettent une tête D reliée à une projection maximale DP et un complément NP, tel qu'illustré en (7):



Cette représentation a aussi l'avantage de bien distinguer la catégorie fonctionnelle du déterminant de la catégorie lexicale qu'est le nom. Le nom se présente maintenant comme une catégorie lexicale qui se trouve dans l'extension d'une catégorie fonctionnelle tout comme le verbe apparaît dans l'extension de la catégorie fonctionnelle du Temps.

Dans l'emprunt d'une expression lexicalisée telle que *prendre une marche*, le déterminant peut quelquefois prendre une forme qui n'existe pas dans la langue empruntée. C'est le cas effectivement pour l'expression *Il prend toujours ses marches le soir* (**He always takes his walks at night*), où le possessif au pluriel est inacceptable en anglais dans ce contexte. De façon similaire, *to be on the go* se traduit avec un déterminant féminin en français québécois: *être sur la go*. On constate ainsi, tel que prévu, que l'emprunt opère plus librement, en apparence, avec les catégories fonctionnelles comme les déterminants parce que les deux systèmes fonctionnels s'appuient sur des mécanismes de fonctionnement distincts. La catégorie fonctionnelle du nombre peut cependant être intégrée à l'entrée lexicale idiosyncratique du nom. C'est le cas en anglais pour les N qui représentent les pièces de vêtement qui recouvrent la partie du bas du corps et qui sont toujours au pluriel (*jeans, shorts, bermudas, pants, etc.*), cf. Williams (1994). En FQ, l'emprunt lexical de ces N a intégré cette

caractéristique lexicale qui s’inscrit non pas dans la grammaire, mais dans la partie idiosyncratique du lexique et, en plus, cette caractéristique est généralisée à tous les N qui correspondent à ce type de vêtement. On dira, effectivement, *mes jeans, mes culottes, mes pantalons, mes shorts*, etc. alors que le français standard utilise toujours le singulier (*mon jeans, mon pantalon, ma culotte, mon slip*, etc.).

Un cas intéressant à analyser de ce point de vue est celui du prédicat *le fun* dans le contexte où un déterminant apparaît obligatoirement en français, contrairement à l’anglais, où le déterminant est au contraire exclu. Comparez les exemples en (8) et (9):

- (8) a. Julien est le fun. / C’est le fun.
 b. *Julien est fun. / *C’est fun.
- (9) a. *Julian is the fun. / *It’s the fun.
 b. Julian is fun. / It’s fun.

Comment rendre compte de ce phénomène? Les formes adjectivales prédicatives ou attributives apparaissent rarement avec un tel déterminant suivi d’un nom en français. Pourquoi cet “anglicisme” s’éloigne-t-il à la fois de la forme anglaise et des formes prédicatives françaises en général?

- (10) a. *Je considère Julien le docteur/la poisse/le plaisir/le tonnerre.
 b. Je considère Julien le fun.

En réalité, le déterminant ici n’est pas référentiel et ne correspond nullement à un D défini argumental (**Julien est ce fun* / **Julien est le vrai fun* / **Julien est le fun qu’on a toujours voulu*).

Vergnaud et Zubizarreta (1992) ont montré que le déterminant défini était distinct du point de vue de la dénotation dans les grammaires du français et de l’anglais. Les exemples suivants qu’ils présentent, illustrent le fait que le déterminant défini puisse être un explétif en français seulement⁴.

- (11) a. Whales are becoming extinct.
 b. The whales are becoming extinct.
 c. Les baleines sont en train de disparaître.

En (11a) le déterminant est absent en anglais pour les expressions qui dénotent un type, c’est-à-dire les espèces “baleines”. En (11b), la présence du déterminant permet de dénoter uniquement l’ensemble des sous-espèces de “baleines” (les baleines blanches, les baleines grises, les bélugas, etc.).

⁴ Les déterminants explétifs se retrouvent également dans les noms composés lexicalisés qui forment des expressions X^o, tel que *trompe-l’oeil, trompe-la-mort*, etc.

L'exemple (11c) en français est au contraire ambigu et permet les deux interprétations de l'anglais en (11a,b). Vergnaud et Zubizarreta (1992) proposent alors un paramètre qui stipule que le déterminant défini peut fonctionner comme un explétif en français, mais pas en anglais.

La distinction entre (8) et (9) ci-dessus s'apparente également au problème soulevé par les déterminants définis non référentiels en position prédicative, discutés dans Stowell (1991). Les exemples de Stowell (1991, p. 48) en (12) présentent une forme identique en français:

- (12) a. I consider John the smartest student.
 a'. Je considère Marie *la gagnante*.
 b. I consider John the winner.
 b'. Je considère Marie *la meilleure*.
 c. I consider John the man for the job.
 c'. Je considère Jean *l'homme de l'heure*.

Dans tous ces cas, le prédicat désigne une propriété d'unicité. De plus, aucune de ces phrases ne présuppose une familiarité avec un référent pour le DP en cause. Aussi, nous considérons que l'interprétation du déterminant défini *le* dans *Je considère Julien le fun* est du même type que celui en (12), où on observe une interprétation non référentielle. Ce qui est toutefois différent et singulier dans ce cas-ci, c'est que cette interprétation puisse s'étendre à une forme nominale prédicative non animée, une construction non productive en français standard (cf. **Julien est le plaisir*). Les formes les plus rapprochées du DP *le fun* en français québécois seraient les séquences suivantes où le prédicat est un groupe nominal avec une tête D obligatoire mais non référentielle:

- (13) a. Marie est le top. / *Marie est top.
 b. Ils sont le bout du bout. / *Ils sont bout du bout.
 c. Jean est le summum. / *Jean est summum⁵.

Une première forme d'explication pourrait poser que la différence entre les deux langues se situerait dans les propriétés de D, où seul le français permet un trait abstrait -R(référentiel) sous forme d'un D explétif qui exprime ici une propriété d'unicité pour un prédicat de type [-animé].

Cette première indication ne constitue cependant qu'un début d'explication. Les faits que nous présentons ci-dessous nous permettent de comprendre encore

⁵ Nous remercions Fernande Dupuis et Monique Dufresne de nous avoir communiqué ces exemples. Par ailleurs, Denis Bouchard (communication personnelle) nous signale le cas d'une personne non locutrice native du FQ qui prononce régulièrement le prédicat *le fun* sans le déterminant explétif, tel que dans la séquence *Jean est fun*.

mieux la particularité du comportement de (*le*) *fun* lors de l'emprunt en FQ. Il existe, en effet, une autre utilisation catégorielle pour cette forme dans cette grammaire.

Nous avons vu plus haut que les adjectifs anglais se dédoublaient rarement en formes nominales, contrairement à ce que l'on observe en français. Napoli (1989, p. 216) fait remarquer que l'une des rares possibilités en anglais est, de façon pertinente pour nous, celle du mot *fun*:

- (14) a. She's so fun /nice. (*She's so woman.)
Elle est très *fun. / elle est très gentille. (Elle est très femme.)
- b. Let's have some fun /tea. (*She's some nice.)
Ayons du fun / thé. (Elle est d'un gentil!)

On observe donc que le mot *fun* peut être un N ou un A en anglais, mais que ce dédoublement catégoriel surgit de façon différente lors de l'emprunt lexical en FQ, comme le montrent les formes du type de (8) que nous répétons ci-dessous pour faciliter la présentation:

- (8) a. Julien est le fun. / C'est le fun.
b. *Julien est fun. / *C'est fun.

À ces exemples, on peut en rajouter d'autres qui indiquent clairement que, lorsqu'il est adjectif ou prédicat, *fun* apparaît le plus souvent avec un déterminant explétif en français, mais jamais en anglais:

- (15) a. On a eu une période *le* fun.
b. We had a fun time.
c. C'est un gars *le* fun.
d. I met a fun guy.

En tant que N, *fun* peut apparaître sans déterminant dans certains contextes, notamment lorsqu'il est légitimé par l'interprétation liée à la séquence de N: *j'apprécie pas ce genre de fun, on a eu beaucoup de fun / un drôle de fun, j'ai pas de fun, etc.*

Il est intéressant de noter, par ailleurs, que des formes récentes en FQ, exprimées par des jeunes surtout, montrent que *fun* peut aussi être utilisé comme un prédicat sans D explétif dans certains contextes très précis où les formes anglaises équivalentes sont toujours inacceptables. Les faits sont les suivants:

- (16) a. C'est full fun. (It's a lot of fun.)
*It's full fun.
- b. C'est full plate. / C'est full vide. / C'est full plein.
*It's full boring. / *It's full empty. / *It's full full.

c. Y'a full monde / place.

*There is full people. / *There is full place.

Dans les exemples ci-dessus, le mot *fun* est véritablement un prédicat puisque le terme *full* est un adverbe de degré, un équivalent en quelque sorte de la forme *très*. Une expression similaire à celles en (16a, b) en anglais serait *It's real great*, où *real*, tout comme *full* en FQ, joue aussi le rôle d'un adverbe de degré. De plus, les autres formes qui peuvent prendre la position de *fun*, comme l'illustre (16b), sont de vrais adjectifs en français. Lorsqu'ils correspondent à des noms, ils deviennent des prédicats comme l'indique l'absence du marqueur de *Cas de* dans la suite *Y'a full monde / Y'a full place*.

Nous constatons qu'une forme lexicale empruntée peut refléter dans la langue emprunteuse l'ambiguïté catégorielle du mot dans la langue empruntée. Le mot *fun* peut donc apparaître comme une catégorie nominale dans l'extension d'une tête D explétive en (17a,b) ou une tête D référentielle marquée du trait [+spécifique] en (17c). En (17d), *fun* peut apparaître directement avec la valeur d'une forme adjectivale, une pure créativité de la langue emprunteuse, et dans ce dernier cas, le D explétif est exclu:

(17) a. C'est l'fun. / C'est ben l'fun à voir.

b. On le fait juste pour le fun. (We're just doing it for fun.)

c. On a eu un fun noir. (On s'est follement amusés.)

*We had a black fun. (We had a lot of fun.)

d. C'est full (*le) fun. (C'est très amusant.)

Les traits lexicaux de *fun* l'identifient comme un N [-comptable] dans les deux grammaires. En anglais, ces traits lexicaux ne permettent pas à de tels N d'apparaître avec un déterminant indéfini: *some information / *an information, a piece of advice / *an advice*, etc., même s'il s'agit d'un N modifié: **an interesting information*. Seul un D ou un quantifieur de type partitif (*some, a piece of, a lot of*, etc.) est acceptable (*an interesting piece of information/un renseignement intéressant*).

En français, même si les traits lexicaux de ce nom sont identiques, le système de la détermination se traduit différemment et avec *fun*, ce système se compare aisément à ce que l'on observe avec les noms massiques *farine, eau*, par exemple. En (18a,b) ci-dessous, on a un emploi indéfini partitif pour les noms non comptables et en (18c), la présence du modifieur est responsable de l'interprétation indéfinie spécifique:

(18) a. Je veux avoir de la farine. / Je veux avoir du fun.

b. J'ai eu un peu de farine. / J'ai eu un peu de fun.

- c. J'ai une farine blanche. / J'ai eu un fun noir.
 d. *J'ai une farine. / *J'ai un fun.

Les faits révélés par l'étude descriptive du mot *fun* semblent montrer que les locuteurs du FQ peuvent l'analyser de manière double comme dans la grammaire de l'anglais, où il peut aussi faire surface en tant que N ou en tant que prédicat. Les déterminants, qui peuvent être manifestes ou non avec ce mot en FQ ou en anglais, sont tributaires de l'architecture générale du système de la détermination, un système distinct dans les deux langues et qui est relié ici à la classe lexicale du N *fun* qui porte le trait [-comptable]. Lorsqu'il surgit en tant que prédicat en FQ, il peut apparaître sans déterminant ou avec un D explétif. Cette forme explétive n'est possible que dans la grammaire du français, où la dénotation s'exprime de manière distincte.

6. Conclusion

Nous avons vu que la syntaxe, tout comme la phonologie, sont des systèmes fermés, imperméables aux emprunts d'une grammaire à l'autre. Nous avons constaté que les emprunts, dans une grammaire avec anglicismes en FQ, s'effectuent toujours par l'intermédiaire de formes lexicales et que celles-ci sont le plus souvent adaptées et remaniées par l'ajout d'éléments appartenant à une classe fermée, non productive, propre à la langue emprunteuse. Nous avons surtout pu constater que les fondements de la syntaxe du français ne sont nullement sapés lors de ces emprunts au vocabulaire et aux expressions lexicales de l'anglais puisque la procédure computationnelle qui vérifie la syntaxe des langues est un système invariant et que la variation est limitée aux traits du lexique. Ce modèle hypothétique de grammaire a l'avantage de montrer comment des petits changements ou des changements de faible importance dans le système peuvent entraîner une variation assez importante dans la production langagière.

Enfin, ce travail se voulait également un regard nouveau sur les anglicismes, dans le cadre d'une théorie grammaticale. Dans cette optique, notre étude avait pour but d'identifier les éléments de la grammaire qui sont sujets aux emprunts et ceux qui, au contraire, demeurent fidèles à la grammaire de départ. Cette division, qui apparaît de façon très nette dans la caractérisation des anglicismes du français québécois vient appuyer l'hypothèse de la distinction entre les catégories lexicales et fonctionnelles et leurs rôles dans une grammaire universelle. Dans le modèle minimaliste, cette division revêt une importance toute particulière puisqu'elle est à la source de la caractérisation de nombreux phénomènes de variation.

Notre étude de cas, qui portait plus précisément sur l'emprunt du mot *fun* en FQ, a pu montrer que les valeurs catégorielles doubles (N et A) attribuées exceptionnellement à ce mot dans la grammaire de l'anglais se retrouvent également dans la langue emprunteuse, mais d'une façon totalement nouvelle, innovatrice. Ces faits révèlent la dimension créative du langage, un phénomène observé non seulement lors de l'acquisition chez le/la jeune enfant mais également à travers des phénomènes d'emprunt d'une grammaire à l'autre.

L'hypothèse proposée ici concernant le mécanisme général de l'emprunt dans l'architecture d'une grammaire modulaire permet donc de rendre compte non seulement de la productivité et du renouvellement continuels de ces emprunts, mais également de la créativité lexicale qu'ils peuvent engendrer.

Références

- ABNEY, S. (1987) «The English Noun Phrase and Its Sentential Aspect», doctorat, MIT.
- BAKER, M. (1988) *Incorporation: A Theory of Grammatical Function Changing*, University of Chicago Press.
- BORER, H. (1984) *Parametric Syntax*, Dordrecht, Foris.
- BRUNOT, F. (1967) *Histoire de la langue française*, vol. II, Paris, Armand Collin.
- CHOMSKY, N. (1995) *The Minimalist Program*, Cambridge, MIT Press.
- CHOMSKY, N. (1994) «Bare Phrase Structure», *MIT Occasional Papers in Linguistics*, n° 5, Cambridge.
- DAGENAIS, G. (1967) *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada*, Montréal, Éditions Pedagogia.
- DEROY, L. (1956) *L'emprunt linguistique*, Paris, Édition les Belles-Lettres.
- DI SCIULLO, A.-M. & E. WILLIAMS (1987) *On the Definition of Word*, Cambridge, MIT Press.
- DI SCIULLO, A.-M. & A. RALLI (1994) «Argument Structure and Inflection in Compounds: Some Differences between English, Italian and Modern Greek», communication présentée aux Journées scientifiques noms composés, Aspects multilingues de la composition nominale, 3-4 décembre, ISSCO, Genève.
- HAGÈGE, C. (1987) *Le français à travers les siècles*, Paris, Éditions Odile Jacob.
- HALE, K. & J. KEYSER (1993) «On the Complex Nature of Simple Predicators», miméo., MIT.
- JESPERSEN, O. (1976) *Nature, évolution et origines du langage*, Paris, Payot.
- KING, R. & Y. ROBERGE (1990) «Preposition Stranding in Prince Edward Island French», *Probus*, vol. 2, n° 3, p. 351-369.
- LAGUEUX, P.-A. (1988) «La part des emprunts à l'anglais dans la création néologique, en France et au Québec», in M. Pergnier (éd.), *Le français en contact avec l'anglais*, Paris, Didier Érudition.

- LONGOBARDI, G. (1994) «Reference and Proper Names», *Linguistic Inquiry*, n° 25, p. 609-665.
- LEFEBVRE, C. & J. LUMSDEN (1989) «Les langues créoles et la théorie linguistique», *Revue canadienne de linguistique*, numéro spécial, *La créolisation*, vol. 34 p. 249-272.
- LUMSDEN, J. (à paraître) «Language Acquisition and Creolization», in M. DeGraff & A. Pierce (éd.), *Language Acquisition Diachronic Change and Creolization*, Cambridge, MIT Press.
- MEILLET, A. (1936) *Linguistique historique et linguistique générale*, t. II, Paris, Klincksieck.
- NAPOLI, D. (1989) *Predication Theory*, Cambridge, Cambridge University Press.
- PARADIS, C. & D. LACHARITÉ (1993) «Introduction», in *Constraint-Based Theories in Multilinear Phonology*, C. Paradis & D. LaCharité (éd.), *Revue canadienne de linguistique*, vol. 38, p. 127-303.
- PARADIS, C. & C. LEBEL (1994) «Contrasts from Segmental Parameter Settings in Loanwords: Core and Periphery in Quebec French», *Toronto Working Papers in Linguistics*, vol. 13, n° 1, p. 75-94.
- POLLOCK, J.-Y. (1989) «Verb Movement, Universal Grammar, and the Structure of IP», *Linguistic Inquiry*, n° 20, p. 365-424.
- ROY, M.-J. (1991) «La minimalité dans l'adaptation phonologique d'emprunts», in T. Wilson (éd.), *Proceedings of the Canadian Linguistic Association*, Toronto, University of Toronto, p. 271-283
- STEFANINI, J. (1962) *La voix pronominale en ancien et en moyen français*, Aix-en-Provence, Éditions Ophris.
- STOWELL, T. (1991) «Determiners in NP and DP», in K. Leffel & D. Bouchard (éd.), *Views on Phrase Structure*, Boston, Kluwer Academic Publishers.
- TALMY, L. (1985) «Lexicalization Patterns: Semantic Structure in Lexical Forms», in T. Shopen (éd.), *Language Typology and Syntactic Description*, vol. III, Cambridge, Cambridge University Press, p. 57-149.
- TRAVIS, L. (1984) «Parameters and Effects of Word Order Variation», thèse de doctorat, MIT.
- VERGNAUD, J.-R. & M.-L. ZUBIZARRETA (1992) «The Definite Determiner and the Inalienable Constructions in French and in English», *Linguistic Inquiry*, n° 23, p. 595-652.
- VINET, M.-T. (1984) «La syntaxe du québécois et les emprunts à l'anglais», *Revue de l'Association québécoise de linguistique*, vol. 3, n°3, p. 221-242.
- WILLIAMS, E. (1994) «Remarks on Lexical Knowledge», *Lingua*, n° 92, p. 7-34.
- WILLIAMS, E. (1981) «On the Notions 'lexically related' and 'head of a word'», *Linguistic Inquiry*, n° 12, p. 245-274.